



PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Juillet 2010

L'an deux mil dix, le 09 juillet à 20H30.

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de : Monsieur Pierre BACQUÉ, Maire de le Vaudoué.

Présents : M. BACQUÉ Pierre, Maire,
Mme VERRECCHIA Brigitte, M.DESPLANCHES Jean-Pierre, M. CAUBET Octave, Maires-Adjointes,
Mme JOLY Elisabeth, M.LEROY Christophe, Mme LEFEVRE Françoise, Mme OZANNE Michèle, Mlle DELORME Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme SERIEYS Janine, M. ROMBI Jean-François, Mme Françoise COLLIGNON. M. Thierry TIXIER

Pouvoirs : Mme SERIEYS donne pouvoir à M. Pierre BACQUE, M. ROMBI Jean-François donne pouvoir à Mme VERRECCHIA, M. Thierry TIXIER donne pouvoir à Mme Michèle OZANNE.

Secrétaire de séance : M.CAUBET Octave.

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
13	9	12

Date de la convocation
05 juillet 2010

Date d'affichage
05 juillet 2010

Le compte rendu du conseil municipal du 11 juin 2010 est approuvé à l'unanimité
Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H45.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ecole primaire : apprentissage natation et transport piscine
- 2) Ecole primaire : convention pour l'apprentissage du tennis
- 3) Questions diverses

1 – Ecole Primaire : apprentissage natation et transport piscine

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de la fermeture de la piscine de Milly la Forêt en juillet 2008, cette prestation avait été supprimée. Pour la rentrée scolaire 2010, la commune de Malesherbes offre la possibilité de mettre à disposition le bassin d'apprentissage fixe le jeudi (créneau horaire de 14h40 à 15h20).

Les conditions financières sont de 90,00 Euros par séance, le registre signé par les enseignants faisant acte de présence. En outre, la piscine sera proposée avec un encadrement de : 1 MSN (Maître sauveteur nageur) et 1 Chef de bassin titulaire du BEESAN (brevet d'état éducateur sauveteur nageur).

Le transport des enfants vers la piscine de Malesherbes s'effectuera en car. La commune a demandé deux devis et a retenu la proposition des « Cars FRAIZY » pour un montant de 102,50 Euros par navette en autocar de 57 places.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour valider les réservations et mettre en place les conventions nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ les conditions proposées

AUTORISE le Maire à signer les conventions.

2 – Ecole Primaire : convention pour l'apprentissage du tennis

Monsieur le Maire expose que l'apprentissage du tennis était dispensé par un professeur de l'Association TEMA. Cette association ayant arrêté son activité, un nouveau projet pédagogique doit être mis en place pour la rentrée scolaire 2010-2011.

L'Entente Sportive de la Forêt propose une convention tripartite entre la municipalité du Vaudoué, l'Inspection académique et la section Tennis de l'Entente Sportive de la Forêt. Cette convention permettrait aux enfants de poursuivre les cours de tennis. L'Association a soumis la candidature d'un professeur diplômé Brevet d'Etat niveau 1. Les cours seraient dispensés le mardi après-midi.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de mettre en place ce projet pédagogique et la convention tripartite.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à la poursuite de cet enseignement sportif.

3 – Questions diverses

Monsieur le Maire fait part de la demande des parents pour l'obtention d'un chemin protégé pour se rendre au stade. Cette disposition sera prise dans le cadre du PLU.

Monsieur le Maire expose les problèmes relatifs aux locations de salle et souhaite en débattre :

- 1) nuisances lors de la location de la salle « Bisson » en soirée. Il souhaite que le règlement soit modifié ultérieurement. Dans l'attente, la salle ne sera plus louée jusqu'au mois d'octobre.
- 2) ménage de la salle polyvalente - Après discussion, la solution proposée sera d'instaurer une caution de 100 euros.

Monsieur le Maire expose les problèmes d'inondation rue de l'Ermitage et notamment ceux d'une propriété qui est quasiment inondée à chaque violent orage. Les eaux proviennent de la voirie municipale et du débordement de la mare.

Il propose l'installation d'un avaloir à l'entrée et d'un puisard chez le propriétaire avec servitude communale. Les autorisations nécessaires seront demandées aux services compétents.

Monsieur LEROY demande des précisions sur les couloirs aériens qui avaient fait l'objet d'une délibération. Monsieur le Maire informe que le PNR a récemment participé à une réunion de travail avec la ministre des Transports

Madame JOLY fait part de son étonnement quant au propriétaire qui devait désinstaller la clôture électrique autour de sa propriété suite à la demande de la Mairie. Un nouveau courrier lui sera adressé.

Mme OZANNE demande des bénévoles pour la fête de la Saint Loup le 11 septembre.

M. BACQUE informe des illuminations intérieures et extérieures de l'Eglise ainsi qu'un concert lors des fêtes du patrimoine en septembre.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23h10*

**Le Maire,
Pierre BACQUÉ**